

échange du permis de conduire

Par salma sallem, le 09/04/2013 à 12:43

bonjour,

je suis mariée ici en France et je n'ai pas encore eu mon titre de séjour mais je suis déjà étudiante ici. je voulais savoir quand est ce que je dois changer mon permis de conduire??

Merci

Par citoyenalpha, le 11/04/2013 à 04:37

Bonjour

l'échange doit s'opérer avant l'expiration du délai d'un an à compter de l'établissement de votre résidence en France.

Restant à votre disposition

Par salma sallem, le 11/04/2013 à 11:46

merci beaucoup